

De : Kenneth William ROBERTS/UNAKRT

À :

Copie : Matteo Crippa/UNAKRT@UNAKRT, Lim.Suv-Hong HOPKINS.Russell

Date : 13/01/2015 14 h 54

Objet : Programmation des audiences et attribution des places dans le prétoire

Document Public

Maîtres,

Mesdames,

Messieurs,



La Chambre de première instance a été informée par l'hôpital de l'Amitié khméro-soviétique que KHIEU Samphan ne sortira de l'hôpital que le 15 janvier 2015. Par conséquent, elle m'a demandé de vous faire savoir que l'audience programmée à cette date était annulée. Conformément au calendrier établi, la prochaine audience est fixée au 21 janvier 2015. Lors de cette audience, la Chambre poursuivra l'audition du témoin 2-TCW-936.

Concernant la demande formulée à l'audience le 8 janvier 2015 visant une modification dans l'attribution des places dans le prétoire, la Chambre a décidé de la rejeter. Elle estime en effet qu'il s'agit là d'une question qui touche à des dispositions d'ordre pratique destinées à assurer le bon déroulement des audiences et qui n'a généralement pas à être soumise à débat contradictoire. La Chambre a toutefois examiné les arguments avancés sur cette question par les parties et estime que ceux de la Défense ne sont pas convaincants.

Je vous prie d'agréer l'expression de mes salutations distinguées,

Ken Roberts